Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 6 (1868)

Heft: 51

Artikel: Curiosité législative

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-179984

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sort vainqueur de la lutte. Nous sommes trop heureux, nous qui étions présent, que les murs de la salle n'aient pas suivi la même impulsion.

Faut-il parler du haut comique des expériences phrénologiques, qui font l'admiration du correspondant de la Patrie?... L'extase produite par la musique a pleinement réussi. M. de Senger avait à peine posé la main sur les touches du piano que la somnambule tombait à genoux, se relevait et passait par toutes les poses académiques. M. Lafontaine, je vous en prie, pour la bonne façon, recommandez-lui, à l'avenir, de ne pas partir avant le commandement.

L'appel aux organes de l'hilarité a eu plus de succès encore; tous les spectateurs ont éclaté de rire sans qu'on touchât leur bosse.

Le sourd-muet qui a été placé sous les puissants regards du magnétiseur est resté inébranlable, sourd et muet.

Quant à l'expérience du galvanomètre, elle n'a pas eu lieu sous prétexte que la salle ne pourrait pas en jouir. Elle est renvoyée aux calendes grecques, ainsi que l'épreuve du feu avec un fer rougi. C'est là un échec incontestable devant le défi donné par M. le docteur Rouge.

M. Lafontaine, poussant ses preuves aux dernières limites, a fait sa profession de foi en attribuant au magnétisme sa croyance à l'immortalité de l'âme et à l'existence de Dieu, croyance qui le distingue, de beaucoup de médecins.

O! vous qui êtes travaillés par le doute et qui vous demandez encore ce que vous devez croire pour être sauvés, n'ajournez plus votre salut, jetezvous sans tarder dans les bras de M. Lafontaine qui vous infiltrera, en quelques passes énergiques, la foi et la religion par tous les pores.

Cela dit, monsieur, nous en sommes désolé, mais nous ne croyons plus du tout aux effets de votre magnétisme animal; votre dernière séance nous a enlevé le peu de foi qui nous restait. L. M.

Le commencement du XIXe siècle.

Il y a quelque temps, un pari s'établissait à Moudon entre M. X. et M. D., instituteur des environs de cette ville. Le premier, vif et alerte malgré ses 68 ans. exprimait le vœu d'atteindre l'année 1901; de cette manière, disait-il, j'aurai vécu dans trois siècles, le XVIIIe, le XIXe et le XXe, puisque je suis né en 1800.

— Comment? lui répliquait son interlocuteur — l'année 1800 est la première de notre siècle; vous ne pouvez donc mettre le pied sur trois siècles consécutifs.

- Permettez! Je dis et je prétends que l'année 1800 est la dernière du XVIII^c siècle; je vous offre d'en faire le pari.

Le pari est engagé. Chacun des deux chronologistes dépose vingt francs entre les mains d'une tierce personne et l'on va aux informations.

Trois notables sont choisis comme experts et déclarent, à l'unanimité, que le siècle actuel a commencé le 1^{er} janvier 1800. M. D. se déclare satisfait et demande ses 40 francs. Mais M. X. n'est pas de

cet avis; il recourt en cassation. A quelques jours de là, une conférence d'instituteurs était réunie à Mézières; M. D. lui soumet le cas; après délibération, et à la même unanimité que les premiers juges, la conférence se prononce en faveur de M. D.

Mais M. X. ne se tient pas encore pour battu; comme un plaideur entêté qui, après avoir parcouru toutes les juridictions cantonales, s'adresse en dernier ressort aux autorités fédérales, il recourt à Berne contre les deux jugements qui le condamnent. A quelle autorité s'est-il adressé? Je n'en sais rien. Quoi qu'il en soit, il reçoit au bout de quelques jours un pli, estampillé au Palais fédéral, qui lui apporte la décision qu'il désirait; on lui donnait enfin raison.

Mais, me dira-t-on, comment se peut-il qu'il y ait tant d'indécision dans une question pareille? Je réponds: l'indécision ne devrait pas résister à un peu de réflexion, et M. X. a eu parfaitement raison de recourir jusqu'au moment où il a pu faire proclamer la vérité. Voyons un peu!

Un siècle renferme cent années, et un siècle a été complet quand il y a eu cent années écoulées depuis la naissance de Jésus-Christ. La première année a été l'an 1, la deuxième, l'an 2 et la centième, l'an 100; l'an 100 a donc terminé le Ier siècle, l'an 200 a terminé le IIe siècle....., l'an 1800 a terminé le XVIIIe siècle. Notre siècle a commencé, par conséquent, le 1er janvier 1801, et le XXe siècle commencera le 1er janvier 1901. Une personne, née le 31 décembre 1800 et qui mourra le 1er janvier 1901, pourra ainsi avoir vu trois siècles quoique n'ayant vécu que cent ans et un jour.

Ce n'est pas la première fois que cette question a été débattue et les premiers juges du pari établi à Moudon ont parfaitement pu, comme beaucoup d'autres, se laisser tromper par cette idée, assez naturelle au premier abord, que toutes les années dont le millésime est 18.. appartiennent au même siècle. Arago n'a pas dédaigné de consacrer un petit chapitre de son Astronomie populaire pour mettre au clair cette apparente anomalie.

S. C.

Curiosités législatives.

Par ce temps de calme politique, les séances du Grand-Conseil sont nécessairement fort monotones, et c'est en vain qu'on y chercherait l'attrait puissant des journées orageuses où se débattent les grands intérêts du pays ou des partis. Néanmoins, la physionomie de l'assemblée ne laisse pas de présenter encore quelque trait piquant ou instructif.

La séance s'ouvre à 40 heures. A la tribune sont toûtes sortes de gens: des spécialités, qu'intéresse particulièrement un objet à l'ordre du jour, des curieux, des oisifs et enfin des amateurs de politique, toujours soucieux à l'excès des intérêts de la patrie: ils seront là cinq heures consécutives, bien décidés à ne lâcher prise qu'à la clôture définitive. Les députés arrivent peu à peu, se placent et prennent leurs aises, autant que le permet l'exiguité de la salle.

Après l'appel nominal, des conversations s'enga-

gent sur tous les bancs, et bientôt s'élève un murmure général, qui domine par intervalles la voix

sonore du président.

Pendant ce temps, un député, debout près du bureau, tient un papier qu'il regarde attentivement, tandis que ses collègues les plus rapprochés, l'oreille tendue, ont les yeux fixés sur lui. Au mouvement de ses lèvres il semblerait qu'il lit: vous assistez en effet à la lecture d'un procès-verbal, ou d'un rapport insignifiant. L'orateur, du reste, n'a pas à se gèner: au milieu du bruit incessant, il lirait le Syllabus ou l'almanach de Berne, que personne n'y prendrait garde.

Tout à coup il se fait silence; on vient d'entendre la voix connue d'un orateur considéré: c'est probablement un débat qui s'engage, il s'agit d'écouter. Pourvu que cela ne soit pas trop long, car déjà une certaine lassitude se laisse remarquer parmi Messieurs les Conseillers, qui baillent, essaient d'une

place, puis d'une autre. Il fait si chaud!

Mais, aïe! ne voilà-t-il pas un discoureur malencontreux qui se lève, avec ses redites, il en a pour une heure au moins. Pour le coup, le patient n'y tient plus; vite il déguerpit et s'en va prendre un

reconfortant au restaurant législatif.

C'est ainsi que les bancs se dégarnissent peu à peu. Vers une heure, il ne reste plus, çà et là, que quelques têtes grisonnantes ou blanchies, vénérables représentants d'un âge plus vigoureux, et qui n'admettent pas que les affaires de la République puissent aller seules.

Qnand arrive l'heure du second appel, le président donne le signal: soudain les huissiers s'élancent hors de la salle et courent dans toutes les directions battre le rappel. Il s'agit alors pour le conseiller d'avaler un peu lestement le dernier morceau, s'il veut rentrer à temps, sinon sa journée est décidément perdue. Du reste le président n'est pas trop rigide à l'égard des absents. Une des années précédentes, comme l'on allait faire l'appel: « Attendez, s'écria-t-il, on est allé les chercher! »

La séance levée, heureux les députés rapprochés des lignes ferrées. En deux sauts ils sont à la gare; ils vont passer la nuit chez eux, où ils auront même le temps de soigner leurs petites affaires. Leurs collègues campagnards, que leur éloignement prive de cette facilité, les regardent partir d'un œil presque mélancolique; néanmoins, ils tâchent de prendre leur mal en patience et se disposent à passer leur coirée le plus grafment passible.

soirée le plus gaîment possible.

La séjour de la capitale n'est d'ailleurs pas sans agréments. On va souper au Crotton, où l'art culinaire fait, dit-on, des merveilles; puis l'on essaie une partie de billard, à moins que des goûts plus relevés ne vous portent à entrer au Temple des Muses, à l'Alcazar, puisqu'il faut le nommer. Là, pour 30 centimes, l'on entend et voit de très jolies choses. Il y a entre autres une chanson qui fait fureur; l'air en est fort bête, mais les paroles sont délicieuses:

C'est dans Paris que ça s'est passé, Et rap-tip tap, Trois demoiselles ont tant dansé Qu'elles ont fendu leurs souliers. Da de ri ron don dé, etc. Cependant, l'ennui a bientôt gagné ces braves conseillers. En bons Vaudois, ils regrettent la simplicité des champs, la vie de famille, les douceurs du foyer domestique. Comme Cincinatus, ils sont impatients de quitter le timon de l'Etat pour reprendre les cornes de la charrue.

Aussi dès la première semaine, il ne manque pas de surgir une demande d'ajournement; toujours suivie d'un formidable appuyé, et ordinairement acceptée, à moins qu'un adversaire inattendu ne mette en avant l'économie des deniers publics ou la dignité de l'assemblée, que ces promenades législatives compromettent en effet singulièrement. Les discussions de ce genre sont très amusantes: Tous les arguments sont bons pour Messieurs les ajourneurs. Dans la dernière session, l'un d'eux, un avocat, voulait sursoir aux travaux, parce que les pommes de terre n'étaient pas toutes arrachées; un autre orateur, peu favorable à la proposition, dit en plaisantant: Eh! Messieurs, si vous ajournez toujours, on va nous appeler un Grand Conseil roulant.

La vatze à Pierre Botzalet.

Pierre Botzalet, de Velarimbou, étâi on brav'hommo qu'on amâvé gaillard dein son veladzo, surto lé dzouvené dzeins, kâ lé divertesâi soveint la demeindze né. Tzantavé, subliavé presque to lo dzo; l'amâvé la musiqua et la danse; cllia que dansîvé lo mî, c'étâi la mouferine plliate; desâi adi âi musicien djuvi la mouferine que pouèço dansi avoué ma mia, la Caton au syndico.

L'étâi encora lo melliâu ami dâu curé par ce que tsantavé lo mî à l'Eglise. Lo curé l'ai desâi adi : quand tari fôta don servico pour quié que sâi, té nâ qu'à veni ver mé.

Pierre gardavé n'a vatse por avâi dâu laci po fére lo café que l'amavé tan; l'ein bevesâi soveint avoué la Caton. On annaïe l'ami Pierre avài pou ramassa dé fein et l'an d'appri sé trova à cou dé boun'hâura, ka dein lo corein dé mars n'ein n'avâi dza pllrein et ye fut dobedzi dé bâilli dé la paille dé fromeint à sa vatse, mà la poura bîte ne la medzivé pà tan bin, et son laci sein allavé tot. Coumein lài avâi n'a fîta à Velarimbou, la premire demeindze dé mai et que Pierre avâi dza einvita n'a troupa d'amis po bâiré dâu caté, l'étâi tot einquiet; ye de ein li mîmo se ne pu pâ féré bâiré dâu café à mé zamis que vé einvita, mé deran que su n'avaro, et ne vu pâ passa por on caïon; mé fo tâtzi datseta dâu fein; mé fo alla trova monsu lo curé, m'a adi de que ne mé refusérai rein.

Bondzo monsu lo curé. — Bondzo l'ami Pierre, que dit tou dé bon? — Rein dé bon, monsu lo curé, vo séde que l'an passa n'a pâ étâi bin d'âu fein, et coumein n'ein né pllie rein ye su dobedzi dé bailli dé la paille dé fromeint à ma vatse, mâ ne la vâu pas bin medzi, et son laci sein va tot. Pôriavo mé pretta n'a treintanna dé francs por atzeta dâu fein, lé vo reindri apprî méçon. — Mon ami Pierre su bin fatsi né rein d'ardzein à té pretta mâ tindiquéri coumein té fo féré por que ta vatse medzâi la paille, et lo laci lâi revindra prâu. Té fo alla à Ro-